

# L'INTERCOMMUNALITÉ : LA NOUVELLE ARCHITECTURE DU SECTEUR PUBLIC LOCAL

## PROGRAMME DE LA FORMATION

### I – Les différents groupements intercommunaux et le niveau d'intégration communautaire

- les groupements à contributions budgétaires (syndicat de communes, syndicat à la carte)
- les groupements à fiscalité propre (communauté de communes, communauté de communes à dotation globale de fonctionnement bonifiée, communauté d'agglomération, communauté urbaine, métropole)
- les syndicats mixtes
- les pôles métropolitains
- les pôles d'équilibre territorial et rural
- la notion d'intérêt communautaire, modalités et délais de définition
- les compétences obligatoires et optionnelles

### II – Les règles de modification statutaire et les transferts de compétences

- la création des EPCI et la définition de leurs statuts
- les modifications de périmètre (adhésion de nouveaux membres, retrait de communes)
- la transformation, la fusion et la dissolution de l'EPCI
- les principes de spécialité et d'exclusivité dans le cadre des transferts de compétences
- les conséquences de transferts de compétences
- les dispositions particulières en matière de compétences (communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines, métropoles)

### III – Les conseillers communautaires

- l'élection des conseillers communautaires
- le fonctionnement du conseil communautaire

## OBJECTIFS

- Maîtriser l'ensemble des dispositions juridiques spécifiques à l'organisation du secteur public local
- Connaître les règles relatives à la modification statutaire et aux transferts de compétences
- Connaître les spécificités caractérisant les différents groupements intercommunaux
- Connaître le mode de désignation et le rôle des conseillers communautaires

## PRÉSENTATION DU FORMATEUR

Monsieur André ROUX est Professeur agrégé à l'IEP d'Aix-en-Provence. Spécialiste mondialement reconnu dans le domaine des collectivités territoriales, il est régulièrement sollicité pour des missions d'expertise :

- Membre du Groupe d'Experts indépendants sur la Charte européenne de l'autonomie locale depuis 2000
- Expertises sur l'autonomie régionale et locale en Norvège (2013) et en Suisse (2017)
- Auditions par la Mission parlementaire (C. Lise et M. Tamaya) chargée d'un rapport au Premier ministre sur l'avenir institutionnel des départements d'outre-mer, Paris, Assemblée nationale, 1999
- Audition par la Commission des lois du Sénat sur la réforme constitutionnelle relative aux collectivités territoriales, octobre 2002
- Audition à l'Assemblée Nationale sur le projet de loi relatif à l'égalité réelle outre-mer, décembre 2016
- Rapport élaboré à la demande du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie sur les transferts de compétences de l'article 27 de la loi organique de 1999, mars 2011
- Expertises auprès des collectivités territoriales
- Expertises sur la décentralisation et l'administration territoriale (Tunisie)

